

bruits nous apprennent que, de nouveau, les cultivateurs s'occupent de prélever leurs récoltes de billes, de bois à pâte, de poteaux, de traverses de chemin de fer ou de bois de chauffage. Pour bien des cultivateurs, cette activité hivernale est devenue un élément traditionnel de l'activité agricole, et l'hiver ne semble pas complet si l'on ne fait pas du bois. De bons boisés peuplés d'arbres de haute qualité fournissent au cultivateur l'occasion de bien employer son temps et ses efforts durant l'hiver. Ils lui permettent aussi d'ajouter à son revenu agricole grâce à la vente de matériaux qui en proviennent.

Des boisés bien régis ont une valeur reconnue pour le cultivateur même, la collectivité et l'industrie. Ils ont pour effet de stabiliser l'économie d'une localité agricole et constituent pour nos diverses industries utilisant le bois une source constante et sûre de matières premières.

Pour que nos boisés puissent donner d'une année à l'autre leurs récoltes de bons matériaux, il faut que le cultivateur comprenne et applique certains principes élémentaires de la gestion d'un boisé.

En Ontario, on s'intéresse de plus en plus à la préservation et à la gestion du bois.—Ministère des Terres et Forêts de l'Ontario.

J'ai déjà dit que les cultivateurs, au nom desquels je parle, ont puisé dans leurs boisés, l'an dernier, plus de deux millions de cordes de bois à pâte qu'ils ont vendues à des prix dérisoires à l'industrie de la pâte de bois. Je répéterai à notre ministre de l'Agriculture (M. Harkness) que son ministère devrait procéder à une enquête minutieuse en vue de déterminer pourquoi nos cultivateurs sont obligés de vendre ce précieux produit de leur sol parfois à un prix inférieur à la moitié de celui que paient les sociétés pour le bois de leurs propres concessions.

Bien des régions agricoles du Canada se trouvent, depuis le dernier quart de siècle, en proie au marasme économique, tandis que certains vastes territoires ont connu la prospérité. Le cultivateur dont l'entreprise périclité, et au nom duquel je prends la parole, n'a pas été touché par cette expansion, et je sais que l'adoption du projet de loi sera pour lui une très bonne nouvelle.

Dans bien des entreprises agricoles de la région que je représente, des planches sont clouées sur les fenêtres des habitations depuis quelques années, et ceux qui y demeuraient ont été forcés de les quitter à la suite de la politique agricole du gouvernement précédent. Le cultivateur a certainement été voué à l'oubli pendant des années. Le parti que j'ai l'honneur de représenter se rend parfaitement compte que l'agriculteur a le droit de toucher, en échange de son travail et de ses placements un revenu convenable. Nous estimons aussi qu'il doit toucher des prix équitables pour ses produits, vu qu'il doit payer plus cher qu'auparavant son outillage et les articles nécessaires au fonctionnement de son entreprise. La hausse constante de la main-d'œuvre pose également un grand problème pour le producteur agricole. En 1951,

les deux circonscriptions du comté de Renfrew comptaient 3,575 fermes habitées. En 1956, leur nombre a baissé à 3,200. En 1951, monsieur l'Orateur, 24,638 entreprises agricoles fonctionnaient dans l'Est de l'Ontario. En 1956, il n'y en avait plus que 22,798. Autrement dit, 1,840 cultivateurs ont été obligés d'abandonner leurs entreprises au cours de ces cinq années.

Le revenu agricole estimatif en 1951 a été de \$786,805,000, comparativement à \$749,293,000 en 1956, baisse de \$37,512,000. Le revenu agricole estimatif de l'est de l'Ontario en 1951 a été de 105 millions de dollars et, en 1956, il était tombé à 94 millions.

La production de fromage cheddar dans l'est de l'Ontario en 1956 a été de 35,243,922 livres, et en 1946, de 51,361,086 livres. Dans le comté de Renfrew, la production de fromage cheddar est tombée de 417,691 livres en 1946 à 136,990 livres en 1956. Donc, dans Renfrew-Sud et autres circonscriptions à travers le Canada, le principal problème est la hausse du coût de la production qui confronte le cultivateur, les choses que le cultivateur doit acheter et la hausse du coût de la vie moderne.

Le coût de l'agriculture et de l'enseignement ne cesse d'être un fardeau. Dans l'est de l'Ontario, le drainage continue de poser un problème dans bon nombre de régions agricoles et, par conséquent, bien que je représente une circonscription de l'est de l'Ontario, je tiens à dire que je m'intéresse à ce bill, vu qu'il vise les cultivateurs de tout le pays. Notre gouvernement ne veut pas que nos cultivateurs restent dans l'oubli et c'est pourquoi c'est avec grand plaisir que j'appuie la mesure.

M. Louis Lewry (Moose-Jaw-Lake-Centre): Le ministre de l'Agriculture (M. Harkness) présente une nouvelle édition du bill n° 237 et, selon moi, l'avant-projet que je vais soumettre à la Chambre serait le seul texte indiquant convenablement le but que vise ce que le gouvernement appelle un bill sur le soutien des prix.

Le numéro du bill devrait être: "Oh! oh!" Le titre: "Loi ne concernant pas certaines promesses électorales", et le titre abrégé: "La bourde d'Harkness."

L'article 1: Toute ressemblance entre cette loi et la parité de prix est trop ridicule pour qu'on en dise davantage.

L'article 2: Le ministre peut, à son gré, décréter un prix de soutien à l'égard de produits agricoles comme: les champignons (durant la saison), les avocats, les "jelly beans", les "tamales" (fort et doux), les piments (convenablement triés) et le jus de cactus non fermenté.